



260, rue Pettigrew
Saint-Léonard-de-Portneuf (Québec) G0A 4A0
Tél. : (418) 337-6741
Site Web : www.st-leonard.com
Information : info@st-leonard.com

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

Un avis de motion a été donné et un projet de règlement intitulé : *Règlement # 503-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux* a été présenté par la conseillère Mme Isabelle Quirion lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2026.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil qui soit conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce Code énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du Conseil. Les règles énoncées dans ce Code concernent, notamment, les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la Municipalité, l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels, l'abus de confiance et la malversation, l'après-mandat, le respect et la civilité ainsi que l'honneur et la dignité liés à la fonction d'élu municipal. Ce Code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ces règles.

Comparativement au Code précédent, ce nouveau Code introduit et précise des dispositions sur l'ingérence afin de mieux baliser les relations entre les élus et l'administration municipale et préserver la neutralité et l'indépendance du personnel. Des mécanismes de contrôle et des sanctions sont également prévus afin d'assurer le respect du Code et de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu le lundi 2 mars 2026 à 19 h en la salle des délibérations soit à l'hôtel de Ville situé au 260, rue Pettigrew.

Une copie du règlement est disponible à toutes personnes intéressées qui peuvent en prendre connaissance à l'hôtel de ville sis au 260, rue Pettigrew, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://st-leonard.com/municipalite/reglements/administratif>.

Donné à la Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, le 5 février 2026.

Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ibrahima Nguirane, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil municipal, le 5 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour de février 2026.

Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier